

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » qui se tiendra le :

Jeudi 23 novembre 2023 à 19 h 00
à la salle polyvalente
59, Grande rue - 89160 ANCY LE FRANC

L'ordre du jour sera le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 octobre 2023*
- *Nouvelle composition du bureau communautaire*
- *Election des autres membres du Bureau*
- *Désignations : 5 nouvelles délibérations*
- *Adhésion au groupement d'achat d'énergies*
- *Marché public location modulaire crèche*
- *Enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale – Collan*

RESSOURCES HUMAINES

- *Assurance statutaire contrat de groupe*

FINANCES

- *Admissions en non-valeur*
- *Décisions modificatives*
- *Passage au M57 au 1^{er} janvier 2024*

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

- *Dérogations au repos dominical*
- *Echanges de parcelles pour le projet NEOEN*
- *Arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) pour se conformer à la loi Climat & Résilience*

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE

- *Jeunesse : reversement d'une subvention*

DEVELOPPEMENT DURABLE

- *Rapport d'activités 2022*
- *Règlement et redevance incitative 2024*
- *Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- *Approbation de la modification simplifiée du PLU Tonnerre*
- *Fonds Façades (2 délibérations)*
- *Fonds patrimoine remarquable – commune de Tanlay*

TOURISME

- *Convention d'objectifs et de moyens 2024-2027*

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- *Décisions*
- *Informations (le cas échéant)*
- *Questions diverses (le cas échéant)*

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Monsieur Régis LHOMME,
Président



En cas d'empêchement, merci de transmettre la convocation à votre suppléant ou de remettre un pouvoir à un autre conseiller communautaire.

La séance sera transmise en direct sur
la chaîne *YouTube* de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »